

## Atelier des solutions

### « Favoriser l'appropriation territoriale des projets d'énergie renouvelable en Nouvelle-Aquitaine »

Mercredi 11 octobre 2017 | 9h30 – 16h30 | Hôtel de Région - Bordeaux

## Synthèse des solutions

\*\*\*\*

### DESCRIPTION DES PROPOSITIONS :

#### Proposition 1 : Formation des élus à la transition énergétique et à la réalisation des projets ENR

|                        |  |
|------------------------|--|
| Cible                  | Elus du territoire   |
| Temporalité            | Avant et à la naissance de tout projet   |
| Description            | Formation des élus à la transition énergétique et à la réalisation des projets ENR en début de tout mandat : enjeux, domaines, acteurs, outils juridiques, outils de communication, outils de concertation, facilitateur d'appropriation locale + focus sur les financements dans le cadre d'une stratégie régionale et contribution de la collectivité concernée.   |
| Lien appropriation     | Acquisition de connaissances par les élus sur enjeux et partenaires ; instauration d'une relation de confiance. Les élus peuvent devenir acteurs et contributeurs critiques et constructifs des processus d'appropriation.   |
| Expériences existantes | Communauté de communes des Hautes Landes : a renforcé l'initiative des élus pour contribuer à la mobilisation et participation citoyenne aux débats.   |
| Echanges croisés       | Le manque d'outils des élus sur ces questions est identifié (réglementaires, juridiques, financiers...). Cette proposition fait l'unanimité mais les moyens de la mettre en œuvre sont flous. Aborder cette question pas uniquement par le prisme de la transition énergétique mais aussi par le développement économique local. Cette formation peut se faire par des voyages d'études, par l'Ademe, pilotée par la région. |

## Proposition 2 : Formation des élus à la transition énergétique

|                    |  |
|--------------------|--|
| Cible              | Elus locaux  |
| Temporalité        | Avant tout projet  |
| Description        | <p>Ce qu'il faudrait faire en matière de formation des élus à la transition énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- formations délocalisées : voyages d'études, visites de terrain,</li><li>- formations basées sur des témoignages des élus d'autres territoires qui pourraient leur raconter leur propre expérience (pairs à pairs),</li><li>- formations organisées par l'ADEME / le CNFPT / Autres et avec une implication de l'AMF sur le sujet lors des évènements/formation qu'elle organise,</li><li>- formation dont les contenus doivent être adaptés aux territoires en prenant en compte les spécificités locales,</li><li>- formation qui doit préciser aux élus leur rôle et pouvoir sur les questions énergétiques.</li></ul> |
| Lien appropriation | <p>Les élus peuvent, en étant formés, devenir davantage facilitateurs des projets EnR :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les élus ont une meilleure connaissance de ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire en fonction des compétences de leur collectivité,</li><li>- les élus ont une meilleure maîtrise des questions énergétiques,</li><li>- les élus, par un effet « boule de neige », peuvent sensibiliser les autres élus locaux,</li><li>- les prises de décision des élus sont facilitées et davantage éclairées.</li></ul>   |
| Echanges croisés   | <p>La formation pourrait être dispensée en début de mandat. Elle permettrait aux élus de renforcer leur connaissance et leur maîtrise des outils réglementaires, juridiques et financiers.</p> <p>La formation porte sur la transition énergétique mais elle doit également faire le lien avec le développement économique local que représentent les projets d'énergie renouvelable.</p>  |

**Proposition 3 : Mise à disposition d'une information permanente et transparente sur les projets d'énergie renouvelable**

|                    |   |
|--------------------|---|
| Cible              | Tous les publics sur le territoire  |
| Temporalité        | En permanence   |
| Description        | <p>L'information sur les projets d'énergie renouvelable doit être démultipliée et améliorée grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une information transparente qui apporte des argumentaires sur l'intérêt des projets d'énergie renouvelable pour le territoire et qui aborde les impacts négatifs et les nuisances potentielles,</li> <li>- un lieu permanent d'information, présent sur le territoire. Ce lieu ouvert et à vocation pédagogique est animé par une personne ressource. Il permet aux personnes et aux groupes de personnes d'obtenir des informations transparentes (données, expositions, films...), de s'exprimer sur le sujet (poser leurs questions, donner leurs idées et ressenti...), de partager leur point de vue, de débattre, d'avoir des informations sur les projets d'énergie renouvelable réalisés ou en cours (suivi des résultats et des impacts réels des projets réalisés, résultats des enquêtes publiques etc...). Ce lieu facilite et contribue à la coconstruction des projets d'énergie renouvelable sur le territoire. Il établit et maintient le lien de confiance entre les acteurs du territoire. Il a une utilité à toutes les étapes : avant l'arrivée d'un projet, pendant la réalisation d'un projet, et pendant l'exploitation pour informer sur le suivi,</li> <li>- des panneaux apposés sur les futurs sites d'implantation (à l'image de ce qui se fait pour les ensembles immobiliers).</li> </ul> |
| Lien appropriation | <p>Aide tout le public à comprendre pourquoi sont réalisés des projets EnR (utilité individuelle).<br/>Facilite l'interconnaissance des acteurs grâce à l'existence physique d'un espace de dialogue sur les projets EnR (utilité collective).</p>  |
| Echanges croisés   | <p>Est-ce que ce lieu permanent ne pourrait pas être itinérant pour aller au-delà des publics et diversifier les publics cibles ?<br/>Cet espace pourrait être un support pédagogique pour les classes scolaires.<br/>Est-ce que cet espace pourrait aussi être un lieu d'encouragement du financement participatif ?<br/>Lorsqu'une unité de production est réalisée, il devrait y avoir des visites possibles du site et un espace pédagogique d'information sur site.</p>  |

#### Proposition 4 : Education et sensibilisation à la transition énergétique

|                    |  |
|--------------------|--|
| Cible              | Tous publics / toutes cibles   |
| Temporalité        | Avant, pendant, après projet   |
| Description        | Education et sensibilisation de tous les publics à la transition énergétique (scolaire, animation locale, médias).<br>Montée en connaissance et compétence des acteurs du territoire sur ces enjeux.<br>Financement : Etat, collectivités, entreprises.<br>Mise en place par exemple d'1h par mois d'éducation à l'écologie en collège et lycée.   |
| Lien appropriation | Meilleure acceptation de la transition énergétique et des projets ENR qui en découlent.<br>Meilleure capacité à juger de la qualité des projets.   |
| Echanges croisés   | On doit apporter de l'ouverture d'esprit, pas forcément du technique.<br>A intégrer dans le cadre de l'éducation civique, une ouverture au Développement Durable, avec des débats. Les enseignants sont-ils prêts à ça ?<br>Aller de la simple sensibilisation pour les tout petits à des choses plus complexes pour le lycée. Mieux faire comprendre les enjeux de l'énergie, différent de l'électricité. |

#### Proposition 5 : Formation et professionnalisation des acteurs du territoire au dialogue et à la concertation

|                    |   |
|--------------------|---|
| Cible              | Elus du territoire et des autres entités territoriales, acteurs économique du territoire, Etat et porteurs de projet  |
| Temporalité        | Tout au long du projet  |
| Description        | Organiser des formations à destination des porteurs de projets afin de disposer d'un « bagage minimum » en techniques d'animation : études de cas, retours d'expériences, mise en place de jeux de rôles, apprentissages des méthodes et techniques d'animation, formation à la gestion des « personnalités difficiles »<br>Avoir de la légitimité auprès des citoyens grâce à l'appui d'un médiateur ou d'un garant. |
| Lien appropriation | Il y a de meilleures réponses aux questions et inquiétudes des citoyens, des réponses adaptées à chaque interlocuteur. La participation et l'intégration des propositions sont prises en comptes.   |

**Proposition 6 : Mise en place d'actions de médiation entre les différents acteurs des projets**

|                        |  |
|------------------------|--|
| Cible                  | Habitants du territoire, associations et collectifs du territoire  |
| Temporalité            | Avant tout projet, à la naissance du projet  |
| Description            | Mise en place d'une médiation en amont du projet (avant les enquêtes publiques qui arrivent trop tard dans le processus). Cette médiation est financée à la place de l'enquête publique et se substitue à elle. Les documents de bilan de médiation peuvent apporter des éléments aux juges administratifs en cas de recours, afin de juger si celui-ci est abusif ou non. |
| Lien appropriation     | Le fait d'apprivoiser les peurs et « de décrypter les mécanismes » permet de favoriser l'appropriation des projets d'EnR par les citoyens.   |
| Expériences existantes | ATER Environnement a déjà mis en place des actions de médiation afin de favoriser l'appropriation des projets de transitions.  |

**Proposition 7 : Approbation collective d'un bilan énergétique territorial et des objectifs pour la transition énergétique sur le territoire intercommunal**

|                    |  |
|--------------------|--|
| Cible              | Habitants du territoire  |
| Temporalité        | Avant tout projet  |
| Description        | <p>Le territoire (EPCI) doit définir des objectifs de mix énergétique à partir d'un bilan et en en débattant avec les habitants.</p> <p><u>Pour cela, les étapes de travail seraient les suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préparer un bilan énergétique qui servira de base de discussion,</li> <li>- partager le bilan et amener les questionnements sur les objectifs du territoire en matière de transition énergétique,</li> <li>- discuter directement avec la population,</li> <li>- définir les objectifs.</li> </ul> <p>Faire un retour régulier auprès de la population sur les choix opérés, l'atteinte des objectifs, les actions réalisées, faire un bilan sur ce qui fonctionne bien et moins bien.</p> <p><u>Pour cela, les leviers indispensables seraient les suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir des élus référents communaux pour porter le message de l'intercommunalité sur l'énergie (construire le bilan et le présenter, repérer les lieux où animer les échanges avec les habitants, mettre en débat les questionnements, faire discuter, puis faire les points réguliers sur les avancées et les échecs...),</li> <li>- aller au plus près des habitants et communiquer directement avec eux dans des lieux (ex : marché) et des manifestations (ex : culturelles, sportives...) dans lesquels on est susceptible de questionner / informer sur l'énergie,</li> <li>- utiliser différents moyens pour appuyer les discussions, comme une maquette du territoire ou le dessin (pour les enfants).</li> </ul> |
| Lien appropriation | <u>Implication des élus et des citoyens en amont des projets</u>   |
| Echanges croisés   | <p>Parmi les lieux de vie de la commune, le bar du village peut aussi être un endroit propice.</p> <p>Les enfants et les jeunes doivent aussi être consultés.</p> <p>Il s'agit là de mettre en discussion, non pas un projet de production d'EnR, mais la vision globale du territoire sur le mix énergétique qu'il souhaite adopter. C'est donc une démarche qui devrait être faite très amont de l'arrivée de projets de production d'énergie sur le territoire.</p> <p>La proximité du dialogue et la capacité d'écoute des élus référents sont déterminants.</p>   |

### Proposition 8 : Généralisation des démarches de concertation

|                        |  |
|------------------------|--|
| Cible                  | Elus du territoire et des autres entités territoriales, riverains du projet, habitants du territoire, associations et collectifs du territoire, acteurs économique du territoire et porteurs de projet   |
| Temporalité            | Avant tout projet  |
| Description            | S'appuyer sur des acteurs de la concertation connus afin de créer du lien entre les porteurs de projets et les citoyens.<br>Création d'un comité de concertation impliquant les élus, les citoyens et les porteurs de projet, travaillant sur des axes d'amélioration.<br>Faire du projet d'EnR un projet de territoire par et pour les acteurs du territoire. |
| Lien appropriation     | Les réponses ne viennent pas seulement des porteurs de projets mais aussi des élus et du comité de concertation.   |
| Expériences existantes | Expérience de SAS DEMETER par le GAEC BIRAUD-PAILLAT sur la commune de MAUZE SUR LE MIGNON (79210).  |

### Proposition 9 : Consultation territoriale – sous la responsabilité de la collectivité – des projets

|                    |   |
|--------------------|---|
| Cible              | Elus du territoire / riverains du projet / associations / habitants territoire / porteurs du projet   |
| Temporalité        | En amont, avant et à la naissance de tout projet  |
| Description        | Consultation territoriale active pour sensibiliser, informer, associer et écouter les parties prenantes : débat public, propositions de solutions, visites, enquêtes, entretiens, ateliers thématiques et catégoriels. Consultation sous la responsabilité de la collectivité locale maître d'ouvrage. L'objectif est de légitimer la décision car suite au résultat du débat public, validation ou non des décisions d'autorisation des travaux et des permis de construire. |
| Lien appropriation | Cela permet la réalisation d'un projet cohérent au bénéfice du territoire. Le projet est ainsi approprié par le plus grand nombre, légitime dans sa dimension d'intérêt général, projet opportun et pertinent.  |

**Proposition 10 : Multiplication de projets de production d'EnR portés par un collectif de citoyens ou en portage mixte société privée/citoyens**

|                    |   |
|--------------------|---|
| Cible              | Porteurs de projet  |
| Temporalité        | A la naissance d'un projet  |
| Description        | <p>Pour aller au-delà de l'appropriation, une solution serait que les citoyens soient eux-mêmes porteurs de projets. Le processus idéal pourrait être le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un collectif mixte et intergénérationnel de citoyen(ne)s se constitue pour développer un (des) projet(s) d'énergie renouvelable sur la commune,</li> <li>- il étudie les potentiels de production d'énergie renouvelable sur la commune,</li> <li>- il sollicite un appui de la collectivité (technique) et d'autres partenaires (ex : étude préalable faite par le CRER),</li> <li>- une SCIC ou SAS est créée dans laquelle la collectivité est partie prenante,</li> <li>- la réalisation se fait pour partie par le collectif de citoyen(ne)s.</li> </ul> <p>Dans le cas où le projet n'est pas porté par un collectif de citoyennes, mais par une société privée, et pour favoriser l'appropriation des projets, il conviendrait d'identifier les possibilités d'un co développement entre le porteur de projet privé et les citoyens.</p> |
| Lien appropriation | <p>Les citoyens sont ainsi moteur de la transition énergétique. Ils se réapproprient les outils de productions.</p> <p>Un choix est possible : prendre en main l'outil de production ou le laisser en développement par des sociétés privées.</p>   |

**Proposition 11 : Comité citoyen de suivi des projets**

|                        |   |
|------------------------|---|
| Cible                  | Habitants du territoire   |
| Temporalité            | Avant, pendant, après projet  |
| Description            | <p>Désignation par les élus d'un comité citoyen de suivi des projets, sur toute la durée du projet.</p> <p>Formation appropriée de ses membres pour légitimité.</p> <p>Au moins 3 réunions par an. L'animation et la formation peuvent se faire par des associations ou universitaires. Au sein du groupe, des médiateurs mènent des enquêtes terrain pour identifier craintes des riverains.</p> |
| Lien appropriation     | La société civile est ainsi associée, partie prenante dans le développement. On désamorce en amont les inquiétudes.   |
| Expériences existantes | Eoliennes en pays de Vilaine et Abowind : projet éolien d'Avessac (44).   |



### Proposition 12 : Amélioration de la portée des enquêtes publiques

|                    |   |
|--------------------|---|
| Cible              | Associations et collectifs du territoire  |
| Temporalité        | Pendant l'étude et l'instruction du projet  |
| Description        | Rendre davantage publique l'enquête publique : désignation d'un jury citoyen tiré au sort parmi les habitants impactés par le projet en charge de l'enquête publique.<br>Réflexion sur les modes de diffusion de l'enquête publique réalisée. |
| Lien appropriation | Renforcement de la dimension participative et inclusive du citoyen aux projets EnR. Donne de la légitimité citoyenne au processus d'enquête.  |
| Echanges croisés   | Le commissaire enquêteur est recruté pour sa rigueur, en quoi un jury populaire est-il plus favorable ?<br>Quel est l'intérêt de changer de processus ?<br>Vous allez avoir autant de détracteurs que de personnes favorables...              |

### Proposition 13 : Gouvernance territoriale participative et politiques stratégiques

|                    |   |
|--------------------|---|
| Cible              | Elus du territoire, habitants du territoire, associations et collectifs du territoire et porteurs de projet   |
| Temporalité        | Avant tout projet, juste après l'étude de faisabilité technique   |
| Description        | Inscription des projets dans une stratégie territoriale construite avec les acteurs locaux du territoire, les élus locaux. Ils portent la stratégie territoriale afin que l'entreprise puisse s'inscrire dans un processus vertueux pour le territoire. En inscrivant les projets dans la stratégie territoriale, l'objectif n'est pas d'avoir une adhésion totale mais de « neutraliser » les opposants irréductibles. |
| Lien appropriation | La population se sera « sentie » entendue par les porteurs de projet et les élus, il y a une recherche du consensus auprès des habitants. Il faut permettre aux citoyens de s'exprimer mais sans qu'ils aient un pouvoir de décision.<br>Le projet sera « humanisé ».<br>« Réconcilier l'entreprise et l'humain ».<br>Mise en place d'une étude de « faisabilité sociétale ».   |
| Echanges croisés   | La concertation doit être mise en place en amont de l'étude de faisabilité. Si le consensus n'est pas atteint, la question d'un « droit d'abandon » a été soulevée.<br>La communication entre les territoires et les citoyens est essentielle.  |

### Proposition 14 : Instauration de pénalités aux opposants en cas de recours abusifs

|                    |  |
|--------------------|--|
| Cible              | Etat, associations et collectifs du territoire   |
| Temporalité        | Pendant l'étude et l'instruction d'un projet   |
| Description        | Les recours abusifs retardent la mise en place des projets et ont un coût élevé en pénalités de retard. Dans le cadre d'une révision de la loi, il faut faire supporter ces coûts aux opposants. Un délai de 24 mois est instauré pour la mise en place des projets, au-delà il y a un avis tacite de l'administration.  |
| Lien appropriation | Sortir des considérations individuelles afin de mettre en avant les véritables enjeux collectifs.  |
| Echanges croisés   | Les citoyens sont opposés aux mesures répressives et préfèrent une démarche de sensibilisation et d'explication afin d'éviter les recours.<br>Les porteurs de projet estiment que des associations nationales posent systématiquement des recours alors que pour les citoyens si le projet est correctement présenté, ancré et porté par le territoire ces associations ne posent pas de problème au niveau local. |

### Proposition 15 : Appropriation par le public scolaire d'un outil de production d'EnR

|                    |   |
|--------------------|---|
| Cible              | Elus du territoire, riverains du projet, habitants du territoire et écoles  |
| Temporalité        | Au démarrage de l'exploitation, tout du long de l'exploitation, dans 10 ans   |
| Description        | Mettre en place des actions de sensibilisation aux EnR et aux problématiques énergétique dans les écoles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- visite de chantier,</li> <li>- visite de parc,</li> <li>- fabrication de maquettes dans les salles de classe,</li> <li>- mise en place de jeux questions / réponses.</li> </ul> S'appuyer sur les professeurs des écoles du territoire afin de vulgariser les problématiques liées aux EnR.<br>« Baptiser » les éoliennes afin de leur attribuer une valeur symbolique. |
| Lien appropriation | Les enfants sont vecteurs de communication auprès des adultes. « Baptiser » les projets d'EnR permet aux citoyens de s'approprier symboliquement lesdits projets.   |
| Echanges croisés   | Il faut éventuellement dupliquer ce dispositif aux collèges et lycées du territoire.<br>Ce projet peut s'inscrire dans un cadre réglementaire via une convention entreprise – établissement.<br>Attention : Il ne faut pas formater les enfants, il faut éveiller et garantir l'esprit critique des élèves, le professeur doit en être le garant.   |

### Proposition 16 : Conception de projets intégrant les singularités du territoire

|                    |   |
|--------------------|---|
| Cible              | Porteurs du projet et tous les autres publics plus généralement   |
| Temporalité        | Avant tout projet   |
| Description        | <p>Le cahier des charges du projet doit intégrer les singularités territoriales et donc :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- être construit dans le cadre d'une planification territoriale (stratégie), concertée dès leur mise en place.</li></ul> <p>Le cahier des charges doit intégrer les enjeux de montée en connaissance (concernement) des acteurs territoriaux</p>                                  |
| Lien appropriation | Les acteurs ont connaissance de leur territoire et de sa stratégie via leur participation. Le dialogue gagne en intelligence.   |
| Echanges croisés   | <p>Le cahier des charges dépend de la maîtrise d'ouvrage (qui peut être la collectivité).</p> <p>Il faut sensibiliser les élus autour de l'idée que les projets sont au bénéfice du territoire ; il faut mettre en place une stratégie territoriale au préalable, une stratégie co-construite.</p> <p>Il faut convaincre les élus que ce n'est pas une perte de temps, que cela facilitera la suite du processus.</p> |

**Proposition 17 : Tout EPCI qui a défini un PCAET doit être partie prenante des projets d'énergie renouvelable**

| Cible              | Etat   |
|--------------------|--|
| Temporalité        | Avant tout projet  |
| Description        | <p>A l'image de l'Etat qui siège dans les conseils d'administration de grandes sociétés, les EPCI (agglomérations, communautés de communes ayant adopté un PCAET) devraient systématiquement siéger dans les conseils d'administration de projets locaux de production d'énergie renouvelable et prendre part au capital.</p> <p>Pour que cela soit rendu possible, il faut que les collectivités, via les associations qui les représentent, fassent un travail de sensibilisation auprès des députés, des sénateurs, des présidents de Région. Elles doivent montrer les enjeux du développement durable et proposer la préparation d'un texte de loi en ce sens.</p>  |
| Lien appropriation | <p>Le territoire bénéficie de retombées financières locales qui peuvent être réinvesties dans la politique énergétique du territoire.</p> <p>Les acteurs du territoire prennent part (politiquement et économiquement) aux projets d'énergie renouvelable.</p>   |
| Echanges croisés   | <p>Il sera intéressant que les bénéfices (issus des parts de la collectivité dans les sociétés locales de production d'énergie), puissent être réinvestis dans les politiques locales en faveur de la transition énergétique.</p> <p>L'ouverture du capital des sociétés doit être possible pour les collectivités et pour les citoyens.</p> <p>En s'appuyant sur les « joint-venture » (coentreprise) mis en place en Australie pour le portage financier de grands projets, on pourrait imaginer alors une gouvernance décentralisée et un capital très partagé (50% collectivités par exemple). Il faut toutefois mesurer les risques liés à l'endettement des collectivités. Concernant les citoyens, ils pourraient être incités fiscalement à investir dans les projets EnR.</p> <p>La gouvernance des projets locaux d'énergie renouvelable doit être précisée de façon fine afin que le rôle de chacun soit déterminé (surtout en cas de multi actionariat).</p> |

**Proposition 18 : Développement des retombées économiques locales qu'induisent les projets d'énergie renouvelable**

|                        |   |
|------------------------|---|
| Cible                  | Acteurs économiques du territoire   |
| Temporalité            | Pendant l'étude et l'instruction des projets d'énergie renouvelable   |
| Description            | <p>L'objectif est de pouvoir faire émerger une filière locale ou une économie locale liée à l'arrivée d'un projet d'énergie renouvelable.</p> <p>Pour cela, plusieurs moyens sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les collectivités, les chambres consulaires (CMA, CCI, CA) et les organisations professionnelles doivent identifier les acteurs économiques locaux, très en amont. Un animateur (tiers neutre) doit faire exprimer les acteurs économiques locaux sur les synergies possibles qu'ils voient entre le projet d'énergie renouvelable et la vie économique locale. L'animateur joue le rôle de passerelle entre les acteurs économiques locaux et le porteur de projet,</li> <li>- le capital doit être ouvert aux acteurs économiques locaux,</li> <li>- le recours aux emplois locaux doit être encouragé par un système de bonification des aides et d'identification de cette clause dans le cahier des charges.</li> </ul> <p>Remarque : dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, la collectivité devrait identifier les potentialités de mobilisation d'un tissu économique local.</p> |
| Lien appropriation     | <p>Le lien de confiance est renforcé entre les acteurs locaux et le(s) porteur(s) de projet.</p> <p>Les projets apportent des répercussions favorables à l'emploi et à l'économie locale.</p>   |
| Expériences existantes | <p>Sur le territoire du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, la filière du photovoltaïque a permis de l'emploi local, dont notamment pour une association locale de développement de l'emploi grâce aux clauses d'insertion professionnelles dans les cahiers des charges. Toutefois, le tissu économique local ne dispose pas toujours de l'ensemble des fonctions/spécialisations nécessaires (ex : lavage des éoliennes).</p>   |
| Echanges croisés       | <p>Dans le cadre d'un PCAET, il conviendrait de repérer les compétences/fonctions existantes sur le territoire et d'identifier une stratégie de développement de l'emploi local et du tissu économique pour renforcer les retombées de projets d'énergie.</p> <p>La collectivité a un rôle important (repérage, mobilisation des acteurs locaux, animation, validation d'une stratégie de développement économique local).</p>  |